

et pénétrante qui convient à l'histoire de Fénelon; le style en est pur, correct, élégant, quoiqu'on puisse y remarquer quelques taches; la narration manque quelquefois de rapidité, mais jamais de clarté, rarement d'intérêt; elle est semée de réflexions toujours justes, et jamais ambitieuses, qui servent à relever les détails et à jeter du jour sur les faits. » Encouragé par ce succès, de Bausset entreprit d'élever à l'aigle de Meaux un monument pareil à celui de Fénelon; mais son *Histoire de Bossuet*, qui parut en 1814, 4 vol., ne reçut point un aussi favorable accueil que la précédente. Moins travaillée, elle contient plus de longueurs, l'intérêt y est moins soutenu, et quelques-unes des opinions que l'auteur avait puisées à Saint-Sulpice devinrent l'objet d'assez vives attaques, auxquelles de Bausset ne répondit point. Lors de la première restauration, il fut nommé président du conseil royal de l'instruction publique. Napoléon, pendant les Cent-Jours, le mit sur la liste des conseillers titulaires; mais il se retira à la campagne, pour ne pas en exercer les fonctions. Après le retour de Louis XVIII, de Bausset reprit la présidence du conseil de l'Université, fut appelé, au mois d'août 1815, à siéger dans la Chambre des pairs, admis par ordre à l'Académie française en 1816, et reçut le chapeau de cardinal en 1817; enfin, le roi le nomma duc, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, ministre d'État après la mort du cardinal de la Luzerne, et membre du conseil privé. Outre les ouvrages précités, le cardinal de Bausset a publié diverses brochures et des notices : *Réflexions sur la déclaration exigée des ministres du culte*, etc. (Paris, 1796), en collaboration avec l'abbé Emery; des notices sur le cardinal de Boisgelin (1804); sur l'abbé Legris-Duval et sur Talleyrand, archevêque de Paris (1821), etc. Il s'occupa, pendant ses dernières années, d'écrire une histoire du cardinal de Fleury; mais ses accès de goutte, devenus de plus en plus fréquents, lui enlevèrent l'usage de ses mains et l'obligèrent de renoncer à ce travail.

BAUSSET (Louis-François-Joseph DE), neveu du précédent, né à Béziers en 1770, mort vers 1835. Entraîné par goût vers l'art dramatique, il fit jouer à Lyon, en 1803, une comédie intitulée *les Projets de sagesse* ou le *Mémorandum de Valatri*, qui lui valut d'être élu membre de l'Académie de cette ville en 1804. Nommé, l'année suivante, préfet du palais et chambellan de Napoléon, il suivit l'empereur dans ses expéditions d'Espagne, d'Allemagne, de Russie, fut appelé à la surintendance du Théâtre-Français en 1812 et en 1813, et, après la seconde abdication de Napoléon, il suivit à Vienne l'impératrice Marie-Louise, près de laquelle il remplit, jusqu'en 1816, les fonctions de grand maître de sa maison. Depuis cette époque, M. de Bausset se retira dans sa terre de Sauvian dans l'Hérault, où il acheva sa vie, à peu près exclusivement occupé de travaux agricoles. Il s'était marié avec une Irlandaise, dont la mère, Mme Lawless, vint habiter près de lui et rendit d'éminents services à la contrée, en faisant dessécher et rendre à l'agriculture l'étang de Marseillet, marais infect qui, par ses exhalaisons contagieuses, rendait toute la contrée extrêmement insalubre. M. de Bausset a laissé des *Mémoires sur la cour de Napoléon*.

BAUSSONNET (Guillaume), dessinateur et poète français, né à Reims vers 1580, d'une famille notable de la bourgeoisie. En 1602, il dessina la porte Busée de Reims, que grava Edme Moreau, et depuis cette époque composa de nombreux travaux, dont les deux plus remarquables sont le frontispice du grand ouvrage de Nicolas Bergier, les *Grands chemins de l'empire romain*, et le *Tombeau de saint Remy*, gravé également par Moreau. La bibliothèque municipale de Reims possède un volume in-folio de dessins originaux de tous les genres, portant ce titre : *Dessins de peinture, gravure, orfèvrerie, maçonnerie, menuiserie, tournerie, ferrure et autres arts, de la main et invention de G. Baussionnet, de Reims*. On trouve dans ce précieux recueil de nombreux motifs exécutés depuis, et qui existent encore dans quelques édifices rémois, et la suite des décorations employées à l'occasion du sacre de Louis XIII. Baussionnet était à la fois un dessinateur distingué et un bel esprit émérite. On lui demandait aussi bien de se charger des vers et des compliments à adresser aux princes, que d'inventer les ornements des fêtes qu'on leur donnait. Parmi les vers de ce genre, produits par Baussionnet, nous citerons les suivants, qui attirèrent l'attention de Louis XIII et de sa cour, à l'occasion du sacre de ce prince. Un arbuste avait poussé entre les pierres du pilastre de la porte de Paris, n'ayant pour toute nourriture que l'eau du ciel et le peu de ciment qui reliait ces pierres entre elles. Lors de l'entrée du roi, on lut sur l'arbre cette inscription de Baussionnet :

Assis sur cette pierre dure,
Je vis de la fraîcheur de l'eau,
Et Phébus nait à ma verdure,
Quand il prend son plus chaud flambeau.
Mais aujourd'hui j'ai d'aventure
Un heureux change en ma nature;
Car si la trop cruelle ardeur
De Phébus me tue et m'offense,
Je revis, voyant la splendeur
De Louis, soleil de la France.

On a de lui d'autres inscriptions de la même

nature courtisanesque, et des sonnets publiés sous le titre de *Sylvie*.

BAUSSONNET (Jean-Baptiste, dom), savant bénédictin, né à Reims en 1700, mort en 1780. Il fit ses vœux dans l'abbaye de Saint-Remy dans sa ville natale, professa les humanités, et s'occupa à réunir un nombre considérable de matériaux destinés à la composition d'une *Histoire générale de Champagne et de Brie*. Mais, le plan seul de cet ouvrage a été imprimé à Reims en 1738. Baussionnet a collaboré avec dom Tassin au nouveau *Traité de diplomatique*, dit des *bénédictins*.

BAUTE, nom latin d'Anecy-le-Vieux.

BAUTAIN (l'abbé Louis-Eugène-Marie-), philosophe et théologien français, né à Paris le 17 février 1796. Il entra en 1813 à l'École normale, où il se distingua par son aptitude pour les sciences philosophiques; il y eut pour maître M. Cousin, et pour condisciple Jouffroy. En 1816, il fut nommé professeur de philosophie au collège de Strasbourg, et chargé, en 1817, du même cours à la faculté des lettres de cette ville. Ne trouvant pas dans les doctrines philosophiques du temps, condillacisme, philosophie écossaise, éclectisme, la satisfaction de ses aspirations religieuses; dégoûté, selon son expression, du vague, de l'incertitude et de l'incohérence des théories humaines; avide de solutions définitives et de convictions fixes et absolues, il se jeta dans les bras du catholicisme, à peu près à la même époque où Jouffroy voyait mélancoliquement se briser dans son âme les derniers liens qui le rattachaient à la religion de son berceau. Ordonné prêtre en 1828, M. Bautain devint successivement chanoine de la cathédrale, directeur du petit séminaire de Strasbourg, supérieur de la maison de Juilly. En 1838, il fut nommé doyen de la faculté des lettres de Strasbourg, et garda ce titre jusqu'en 1849, époque à laquelle l'archevêque Sibour l'appela à Paris et le nomma vicaire général et promoteur de son diocèse. Il fut chargé, en 1854, de professer le cours de théologie morale, à la faculté de théologie de Paris. M. Bautain a cultivé presque toutes les branches des connaissances humaines; il possède les cinq diplômes de docteur en médecine, docteur en lettres, docteur en sciences, docteur en droit, docteur en théologie. Il a été décoré de la Légion d'honneur en 1840.

L'enseignement philosophique de l'abbé Bautain à la faculté de Strasbourg lui suscita, en 1834, des démêlés avec son évêque, M. Le-gappe de Trévern, sur la question des limites de la raison et de la foi. L'ancien disciple de M. Cousin, qui avait passé des agitations de la libre pensée à la tranquillité de l'obéissance intellectuelle, paraissait condamner la raison à une impuissance essentielle, à un scepticisme incurable, et placer dans la révélation seule le *criterium de la certitude*. L'autorité dut ramener à la raison ce croyant trop zélé qui compromettait l'édifice de la foi, en lui enlevant toute base naturelle et en le suspendant, pour ainsi dire, en l'air. L'abbé Bautain consentit en 1840 à reconnaître : Que le raisonnement peut prouver avec certitude l'existence de Dieu et l'infinité de ses perfections; Que la divinité de la révélation mosaïque se prouve avec certitude par la tradition orale et écrite de la synagogue et du christianisme; Que nous n'avons pas le droit de demander à un incrédule d'admettre la résurrection de notre divin Sauveur avant que des preuves certaines lui en aient été données, et que ces preuves sont déduites par le raisonnement; Que l'usage de la raison précède la foi, et y conduit l'homme, avec le secours de la révélation et de la grâce; Qu'il reste encore à la raison, malgré l'affaiblissement de la débilité, assez de clarté et de force pour nous guider avec certitude à l'existence de Dieu, à la révélation faite aux Juifs par Moïse et aux chrétiens par Jésus-Christ.

M. Bautain a écrit un assez grand nombre d'ouvrages. Les plus importants sont :

1° *Psychologie expérimentale* (1839). C'est une étude de l'esprit humain et de ses facultés, où la philosophie prétend s'éclairer des sciences positives et surtout de la physiologie, et ne leur demande le plus souvent que des analogies bizarres et puériles. L'auteur nous apprend, par exemple, que nous ne devons pas confondre l'âme avec l'esprit : Car, dit-il, l'âme appartient à l'une des deux natures, des deux substances qui composent l'univers; tandis que l'esprit rayonne de toute nature, de toute substance, aussi bien de la substance physique que de la substance psychique. L'esprit est le premier produit de la nature, le résultat immédiat de l'action par laquelle elle se pose au dehors. Le produit de la nature céleste, de l'âme, est un esprit céleste, une intelligence pure, qui se connaît elle-même, qui a la conscience de son existence personnelle et de ce qui agit sur elle; et le produit de la nature terrestre est un esprit terrestre, animal, végétal, minéral, un esprit physique tendant à se développer, à se manifester, mais ne pouvant jamais revenir sur lui-même, et ainsi n'ayant ni la conscience du moi, ni l'intelligence du non-moi. L'esprit, considéré en lui-même, est quelque chose de mobile, de vif, de pénétrant, de volatil. Il ne peut trouver de repos et de fixité qu'en s'attachant à une base, où il s'organise et prend forme. Il en est de même, sous ce rapport, de l'esprit physique et de l'esprit intelligent. L'esprit, en chimie, s'appelle gaz; les acides ne

sont que de l'esprit dilué et étendu. Si l'esprit a besoin de la base et s'agit pour la trouver, s'y fixant partout où il la rencontre, la base n'a pas moins besoin de l'esprit, et elle l'attire d'autant plus puissamment qu'elle est plus vide, plus desséchée et plus ardente. (Quelle chimie!) Cette conception de l'esprit et de la base explique les sexes chez les végétaux, chez les animaux et dans l'esprit humain. L'homme est esprit, la femme est base : c'est pour cela que l'homme cherche la femme, a besoin de la femme pour avoir un centre autour duquel il gravite; que la femme attire l'homme, l'absorbe, maintient son expansion, règle son mouvement et le force de s'exercer d'une manière régulière et vers un but marqué : de là, nécessité du mariage. L'indissolubilité de l'union conjugale est la conséquence nécessaire de la nature même du mariage; « car, dit M. Bautain, si un esprit nouveau vient s'attacher à une base qui a déjà le sien, il y aura lutte et désordre; ou si l'esprit qui appartient à une base s'en détache pour en chercher une autre, il reprend sa vie inquiète et agitée, et laisse sa base vide et en souffrance. » (Quelle psychologie!) On voit que M. Bautain est doué d'un esprit fièrement raisonneur, qu'il a passé par l'école, et qu'il aurait été volontiers le créateur de cette métaphysique qu'a définie si spirituellement Voltaire.

2° *La Religion et la Liberté* (1848, 2^e édit., 1862). C'est la reproduction de conférences faites en 1848 à Notre-Dame. M. Bautain s'efforce d'y démontrer que, non-seulement la religion catholique n'est pas hostile à la liberté des peuples, mais qu'au contraire l'institution de l'Eglise a été l'institution même de la liberté moderne, que son dogme en est le véritable principe, sa morale la plus sûre garante, et qu'elle en a toujours favorisé le développement par sa constitution et sa discipline. Un article spécial sera consacré à cet ouvrage dans le *Grand Dictionnaire*. V. RELIGION ET LA LIBERTÉ (10).

3° *La Morale de l'Evangile comparée aux divers systèmes de morale* (1855). C'est la reproduction des leçons faites en 1854 à la Sorbonne (faculté de théologie, cours de théologie morale). L'auteur y met en face les uns des autres les divers systèmes de morale, morale du sensualisme, morale du sentiment, morale de l'intérêt, morale du rationalisme, morale du platonisme, morale chrétienne, et il s'attache à faire ressortir de cet examen comparatif la prééminence de cette dernière. Cette prééminence de la morale évangélique, il la reconnaît aux quatre caractères qui sont, dit-il, les conditions de la morale véritable et qu'elle seule présente : 1° elle nous donne une connaissance exacte, claire et précise de ce qui est bien ou mal, juste ou injuste, et nous enseigne nos obligations et nos devoirs par des commandements nettement formulés et suffisamment autorisés; 2° elle nous fournit le vrai motif, le motif sûr, constant et indéfectible de vouloir le bien; 3° elle nous assiste efficacement dans la pratique, en nous donnant la force nécessaire pour effectuer le bien reconnu et voulu; 4° elle est à la portée de tous les hommes, des ignorants comme des savants, des faibles comme des forts; elle se fait toute à tous pour les diriger, pour les améliorer tous.

4° *Philosophie des lois au point de vue chrétien* (1860). Cet ouvrage, résumé d'un cours fait à la Sorbonne, traite successivement de la loi naturelle, de la loi révélée, des lois faites par les hommes, du pouvoir législatif dans l'Eglise, des conditions du pacte social, de la promulgation des lois, de la coutume et de l'usage dans la législation, de l'obligation des lois humaines, des qualités de la loi civile, de l'objet et de l'observation de la loi, de la cessation des lois. La véritable notion du droit, telle que la Révolution l'a fait entrer dans la conscience moderne, est complètement absente de cette philosophie chrétienne des lois. Nous remarquons un passage où M. Bautain reconnaît le droit du maître sur l'esclave. « Je sais bien, dit-il, qu'à ce mot *esclavage*, nos cœurs émus sont portés à se révolter. Des hommes esclaves! Et s'ils y consentent, voulez-vous contrarier leur liberté? Si un homme, par exemple, veut engager sa vie entière au service d'un autre par un contrat? » Nous répondons, nous, sans hésiter, que ce contrat, radicalement immoral, ne saurait jamais être valide devant la conscience. Ce n'est pas l'avis de M. Bautain. « Les faits sont les faits, dit-il; l'esclavage existe encore, et puisque l'Eglise l'a toléré ou ne l'a jamais combattu d'une manière indirecte, il faut bien qu'il y ait là un droit. » Admirez ce syllogisme : Majeure : L'Eglise ne peut se tromper sur ce qui est essentiellement, radicalement injuste et illégitime. Mineure : Or, elle n'a jamais traité l'esclavage comme tel. Conclusion : Ergo, il faut reconnaître un droit dans l'esclavage. Oh! Monsieur Bautain, ne craignez-vous pas que la conclusion ne fasse tort à la majeure? M. Bautain, qui admet l'aliénabilité de la liberté de l'individu, professe également celle de la souveraineté nationale. Les droits de liberté et de souveraineté se confondent, dans son esprit, avec celui de propriété; nulle différence, à ses yeux, entre les contrats personnels et les contrats qui portent sur les choses. « En certains cas, dit-il, la souveraineté d'un peuple peut être aliénée entre les mains d'un homme, qui alors devient le maître de ce peuple par son

consentement. C'est ce qui se voit après les révolutions entreprises pour conquérir la liberté, et qui amènent la servitude par l'anarchie. Quand la société a été violemment troublée et désorganisée, il lui faut une tête forte et un bras de fer pour la reconstituer et la remettre en ordre. Dans ce cas, le peuple aliéné sa souveraineté pour retrouver l'ordre. » Inutile d'insister sur la distance qui sépare la *Philosophie des lois au point de vue chrétien* des principes de 1789.

Tout bien examiné, nous croyons que M. Bautain a peut-être eu tort de désertir le champ clos de la philosophie laïque. Dans les thèses qu'il soutient, sa plume ou son éloquence perd toute chance de succès si elle n'a pas, à une forte dose, le bon droit de son côté. Le célèbre professeur catholique tient par quelque endroit de l'abbé Maury : « Quand j'ai raison, disais Mirabeau, je le bats; quand il a raison, nous nous battons. » M. Bautain s'est fait une philosophie religieuse qui se claque-mure et voit le monde à travers une fissure. Alors il s'écrie douloureusement : Que de ténèbres la-bas dans la vallée! Et il termine en formant le souhait de Goethe mourant.

Les autres ouvrages de M. Bautain sont : *Réponse d'un chrétien aux Paroles d'un croyant* (1834); *Philosophie du christianisme* (1835); *Philosophie morale* (1842); *La Belle saison à la campagne* (1858); *la Chrétienne de nos jours* (1859); *la Conscience*, ou la *Règle des actions humaines* (1861); *Manuel de philosophie morale* (1866).

BAUTE s. f. (bô-te). Ancien mantelet de femme : Elle se tenait enveloppée de la BAUTE vénitienne, espèce de mantelet qui revenait à la mode. (Balz.)

BAUTES (Charles), poète dramatique français, né à Paris vers 1580, mort vers 1630. Il s'adonna de bonne heure à la poésie, et se fit connaître pour la première fois en 1600, par une pièce de vers sur le mariage d'Henri IV et de Marie de Médicis; puis, devenu amoureux d'une belle fille de Bayeux, Catherine Scelles, il célébra ses charmes dans des poésies qu'il publia sous le titre des *Amours de Catherine* (Paris, 1605, in-8°), en joignant à ce recueil deux tragédies tirées de l'Arioste : la *Rodomontade* et la *Mort de Roger*. Bautes publia ce volume sous le pseudonyme de *Méligosse* (langue de miel), qui semble assez mal choisi quand on connaît la rudesse de ses vers.

BAUTES, BAUTIS ou BAUTISUS, nom ancien du fleuve Hoang-Ho, dans la Sérique.

BAUTOIS. V. BAUPTOIS.

BAUTRU (Guillaume DE), comte de Serrant, conseiller d'Etat, chancelier de Gaston, duc d'Orléans, poète et membre de l'Académie française, né en 1588, mort à Paris le 7 mai 1665. Arrivé à la cour d'Anne d'Autriche avec 800 livres de rente, il en laissa 50,000 à ses héritiers. Il s'était démis de sa charge au grand conseil pour suivre la cour, et avait joué, auprès de Richelieu, le rôle de L'Angely, mais d'un L'Angely déridé. Personne n'a commis plus de bons mots, en revanche, personne n'a plus reçu de coups de bâton. Marigny disait de lui : « Il a été baptisé avec du faux sel, il ne loge jamais que dans des faubourgs, il passe toujours par de fausses portes, il cherche toujours les faux-fuyants et ne chante jamais qu'en faux-bourdon. » Il disait à Mlle d'Auchy, fille d'honneur de la reine mère : « Vous n'êtes pas trop mal fine, avec votre sévérité; vous avez si bien fait que vous pourriez, quand vous voudriez, vous divertir deux ans sans qu'on vous soupçonne. » Nous ne parlerons pas ici des désagréments que causa à Bautru son esprit critique, c'est une odyssee que nous avons racontée au mot BÂTON. Contentons-nous de citer quelques-unes de ses saillies. Il ne se piquait pas de dévotion. Comme on le voyait ôter son chapeau devant un crucifix qui précédait un enterrement : « Ah! lui dit-on, voilà qui est de bon exemple! — Nous nous saluons, répondit-il, mais nous ne nous parlons pas. » Il disait que Rome était une chimère apostolique; et, le pape Urbain ayant fait une promotion de dix cardinaux qui sentaient plus ou moins la rotule, il dit, lorsqu'on les énuméra en sa présence : « Je n'en ai compté que neuf. — Eh! vous oubliez Sacripanti, lui objecta-t-on. — Excusez, répondit-il, je pensais que c'était le titre. » Il réjouissait Mazarin par ses saillies, comme il avait réjoui Richelieu. Il avait licence de se jouer de tout. Lorsque nos plénipotentiaires, à Munster, prirent la qualité de comtes : « Je me doutais bien, dit-il, que cette assemblée-là nous ferait des comtes borgnes. » Abel Servien, qui était de ce congrès, n'avait qu'un œil. Bautru remplit lui-même les fonctions de ministre plénipotentiaire en Flandre, en Espagne et en Angleterre, et, de plus, celle d'introduire des ambassadeurs. On voit qu'il ne perdait pas son temps à blasonner les gens. Mais s'il dépensait beaucoup d'esprit en reparties, il en était avare dans ses vers. Les bibliographes ne citent de lui qu'une pièce, qui est d'une latitude remarquable : l'*Onosandre*, ou la *Croyance du grossier*. Cette pièce, qui parut d'abord en 7 pages in-8°, sans date, fut ensuite insérée dans le second volume du *Cabinet satyrique*. C'est une satire contre le duc de Montbazou. « La meilleure chose qu'il ait faite, dit Tallemant des Réaux, c'est un impromptu pour répondre à